

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**Ville de Beaucaire (30)**  
Place Georges Clémenceau  
30300 Beaucaire

**AVIS DE MARCHÉ  
TRAVAUX****Organisme acheteur**

Ville de Beaucaire (30), M Le Maire, Julien SANCHEZ, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tel : +33 466591006. Fax : +33 466593040. E-mail : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr.

**Adresse(s) internet**

Adresse générale de l'organisme acheteur : <http://www.beaucaire.fr/>  
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché**

Location, fourniture, transport, pose et raccordements de bâtiments modulaires scolaires - École maternelle de la Moulinelle

**Lieu d'exécution**

Ecole Maternelle de la Moulinelle, rue du 5 Juillet 1962 30300 Beaucaire

**Caractéristiques****Type de procédure :**

Procédure adaptée.

**Caractéristiques principales :**

Les prestations sont réglées par un prix global et forfaitaire.

Aucune variante n'est autorisée.

Une option est présente dans la DPGF. Celle-ci n'est pas obligatoire. Le pouvoir adjudicateur choisira de retenir ou pas l'option.

Durée :

La durée du contrat se confond avec le délai d'exécution. Le délai d'exécution des prestations est proposé par le candidat dans l'acte d'engagement, sans pouvoir dépasser 5 semaines.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par l'ordre de service.

Les travaux et prestations devront être terminés avant le 18 aout 2023.

En cas de dépassement des délais, les pénalités fixés à l'article 14 du CCAP sont applicables.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 18.2 du CCAG-Travaux.

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le marché ne fait pas l'objet d'allotissement.

Conformément aux articles L2113-10 et L2113-11 du Code de la commande publique, l'acheteur décide de ne pas allotir le contrat. Les prestations ne sont pas divisibles. L'allotissement décide de ne pas rendre techniquement difficile ou financièrement plus couteuse l'exécution des prestations.

**Des variantes seront prises en considération : Non**

Division en lots : Non

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Jeudi 06 juillet 2023 - 12:00

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours : 150 (à compter de la date limite de réception des offres).

**Conditions relatives au marché**

Cautionnement et garanties exigés

Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Aucune avance ne sera versée.

Sauf si lorsque le montant initial du marché public est supérieur à 50 000 euros HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

#### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la Ville de Beaucaire.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### **Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Français.

**Unité monétaire utilisée : Euro.**

### **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

#### **Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

#### **Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

### **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Valeur technique 50%

2: Prix des prestations 50%

### **Autres renseignements**

#### **Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur**

2023-009

#### **Renseignements complémentaires :**

Visite sur site :

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. La visite des lieux donnera lieu à la délivrance d'un certificat de visite. Ce dernier sera établi, sur place, par le maître de l'ouvrage ou de son représentant, le jour de la visite.

Les candidats devront contacter Monsieur Didier Rieffel, Directeur des services techniques de la Commune de Beaucaire, par mail à l'adresse [didier.rieffel@beaucaire.fr](mailto:didier.rieffel@beaucaire.fr) afin d'organiser les modalités pratiques de la visite.

Négociation :

Dans le cadre de la présente procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres suite à un premier classement. Les offres ne devant pas être considérées comme inappropriées.

Des négociations pourront éventuellement être engagées avec les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. La

négociation portera sur tout objet utile à l'acheteur public pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence. La négociation pourra s'effectuer par le biais d'un entretien qui s'effectuera dans les locaux de la commune.  
Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Après négociation, le pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

**Renseignements complémentaires :**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

**Procédures de recours :**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes  
16 Avenue Feuchères CS 88010  
30941 NIMES CEDEX 9

Courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Fax: 04 66 36 27 86

Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Information des candidats non retenus :**

L'Acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre. Cette notification pourra être faite par voie électronique (profil acheteur, mail ...).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur le règlement de la consultation.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marches-securises.fr>

**Date d'envoi du présent avis**

15 juin 2023